

COMPTÉ RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
23 JUIN 2006

01/ Adoption d'une décision modificative n° 1 - Budget 2006 - Commune.

A la majorité des voix, moins trois abstentions, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 afférant au budget de la commune de l'exercice 2006.

02/ Adoption d'une décision modificative n° 1 - Budget 2006 - Service de l'Assainissement.

A la majorité des voix, moins trois abstentions, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 afférant au budget de l'assainissement de l'exercice 2006.

03/ Adoption d'une décision modificative n° 1 - Budget 2006 - Service de l'Eau.

A la majorité des voix, moins trois abstentions, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 afférant au budget de l'Eau de l'exercice 2006.

04/ Adoption d'une décision modificative n° 1 - Budget 2006 - Lotissement La Colle Noire.

A la majorité des voix, moins trois abstentions, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1 afférant au budget du lotissement la Colle Noire de l'exercice 2006.

05/ Lotissement communal « La Colle Noire ». Définition du régime de la vente - Fixation du prix de vente.

A la majorité des voix, moins 2 contre, le Conseil Municipal :

- Applique le régime de droit commun en soumettant aux droits de mutation à titre onéreux les ventes des terrains situés dans le périmètre du lotissement de la Colle Noire,
- Fixe le prix de vente sur la base de 120 € le m² pour les 30 lots soumis à la vente.
- Autorise le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à la vente des lots et à la publication des actes de vente auprès du bureau des hypothèques.

06/ Avenant n° 1 - Marché public de travaux - VRD Lotissement la Colle Noire.

A la majorité des voix moins 2 abstentions, le Conseil Municipal :

- Adopte l'avenant n° 1 au marché public de travaux relatif aux VRD du lotissement la Colle Noire.
- Autorise le Maire à signer l'ensemble des pièces utiles à la parfaite réalisation de l'opération susvisée.

07/ Rapport annuel 2005 sur la qualité et le prix de l'eau et de l'assainissement.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, lequel est soumis à l'appréciation du Conseil Municipal qui, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des voix d'émettre un avis favorable sur le rapport annuel sur la qualité et le prix de l'eau et de l'assainissement.

08/ Demande de subvention - Acquisition foncière. Conseil Régional PACA.

Afin de poursuivre son action permettant d'améliorer l'offre de logement, la commune entend acquérir un immeuble cadastrée section K n° 103.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de l'immeuble susvisé, et autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Régional PACA une subvention la plus élevée possible.

09/ Réserve parlementaire 2007. Aménagement de la Place du Clos.

A la majorité des voix moins 3 abstentions, le Conseil Municipal :

- Approuve l'opération d'aménagement de la Place du Clos
- Sollicite une subvention auprès de l'Etat au titre de la réserve parlementaire 2007 pour un montant de 15 000 €.

10/ Création de postes.

Compte tenu des nécessités du service, il appartient au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement. A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide de supprimer et créer les emplois concernés.

11/ Régime indemnitaire.

Il convient d'arrêter les indemnités applicables mensuellement aux agents.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve le régime indemnitaire.

12/ Convention relative aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve la convention entre le centre de gestion et la commune de Montauroux et autorise le Maire à signer ladite convention.

13/ Demande de subvention - Contrat Educatif Local.

Pour l'année 2006, les actions examinées au Comité de Pilotage et choisies pour faire l'objet d'un financement de la part du Conseil Général du Var portent sur le développement des activités péri et extrascolaires aux Estérêts du Lac, le soutien aux cours d'informatique, écoles de danse, tennis, arts martiaux, aviron, aide au démarrage de l'enseignement aux échecs et au théâtre, participation au centre de loisirs sans hébergement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix de solliciter auprès du Conseil Général du Var une subvention de 9 000 €.

14/ Passation des contrats pour le Festival de guitares 2006.

La municipalité ayant établi la programmation de la 7^{ème} édition du Festival de Guitare, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire, à la majorité des voix, moins 2 abstentions, à signer les états de cession avec les différentes sociétés de production.

15/ Indemnité de conseil - Trésorier.

A l'unanimité des voix le Conseil Municipal décide d'attribuer une indemnité de conseil afférent à l'année 2006, à Monsieur le Receveur Municipal d'un Montant brut de 1 414 €.

16/ Servitude de passage Quartier le Bois.

Afin de permettre la desserte complète des fonds cadastrés section A n° 997 et n° 998, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve la servitude de passage et autorise le Maire à signer les actes à intervenir aux fins de réalisation de l'opération et de publication auprès du bureau des hypothèques.

17/ Convention de mise à disposition de la Police Municipale de Montauroux.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention permettant la mise à disposition de la Police Municipale de Montauroux pour assurer la sécurité de la manifestation dénommée FESTIV'ART DE RUE les 1^{er} et 2 juillet 2006.

18/ Adhésion au service SP PLUS.

La Commune de Montauroux a entrepris la création d'un site Internet permettant de promouvoir une réelle communication avec les administrés. A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'adhésion au service SP PLUS.

19/ Redressement - Elargissement chemin rural - Acquisition parcelles - Quartier Narbonne.

A la majorité des voix, moins 1 abstention, le Conseil Municipal approuve le redressement, l'élargissement, l'aliénation et les cessions à la commune par les propriétaires des parcelles de terrain.

20/ Elargissement chemin communal - Le Magnanon.

Considérant l'enquête publique réglementaire relative à l'élargissement et à l'acquisition de parcelles, à la majorité des voix, moins une abstention, le Conseil Municipal approuve l'acquisition, le redressement et l'élargissement du chemin rural.

21/ Elargissement chemins communaux - Quartier la Matade.

Considérant l'enquête publique réglementaire relative à l'élargissement des chemins communaux et à l'acquisition de parcelles, à l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'acquisition, le redressement et l'élargissement du chemin rural.